

# Formation

## Conditions générales de vente

### Désignation

Michal Benedick est profession libérale dans le domaine de la communication, de la formation et du coaching. Dans ce cadre, Michal Benedick est notamment un organisme de formation spécialisé dans les métiers de la communication opérationnelle, de la communication interpersonnelle, du coaching et plus généralement de tous les métiers de la communication.

Michal Benedick conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises, intra-entreprises et à destination des particuliers, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe une commande d'une formation auprès de Michal Benedick
- Stagiaire : toute personne physique qui prend part à la formation et en atteste par la signature de la feuille d'émargement
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de Michal Benedick et qui accueillent des stagiaires issus d'une pluralité de structures
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur-mesure par Michal Benedick
- OPCA : organisme paritaires collecteurs agréés chargé de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Michal Benedick pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout document du client.

### Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Si la formation se tient en dehors de la zone euro, le tarif sera respectivement indiqué en euro et dans la devise du pays concerné.

Les tarifs sont indiqués nets. Michal Benedick n'est pas assujetti à la TVA, conformément à l'article 293B du CGI.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer en deux fois : versement d'un acompte pour valider l'inscription à la formation, et le solde à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Michal Benedick. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.



Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Michal Benedick aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Michal Benedick.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Michal Benedick au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à Michal Benedick au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Michal Benedick se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Débit et remplacement d'un participant**

En cas de débit signifié par le client à Michal Benedick au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Michal Benedick offre au client la possibilité :

- De repousser l'inscription du stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Michal Benedick, et après accord éventuel de Michal Benedick.
- De remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

### **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Michal Benedick. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Michal Benedick distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participation à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Michal Benedick.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le client, Michal Benedick se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix net de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix net de la formation

L'acompte versé :

- est remboursé si le client se désiste plus de 30 jours avant le démarrage de la formation
- est dû si le client se désiste moins de 30 jours avant le démarrage de la formation

### **Horaires et accueil**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux qui accueillent la formation sont ouverts aux stagiaires de 9h à 18h.

### **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des règlements de l'acompte. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Michal Benedick peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Michal Benedick se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **Convention et attestation**

Pour chaque action de formation, une convention particulière peut être établie entre Michal Benedick, l'OPCA ou le client.

A l'issue de la formation, Michal Benedick remet une attestation de formation au stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, Michal Benedick lui fait parvenir un exemple de cette attestation accompagnée de la facture.

Une attestation de présence pour chaque stagiaire peut être fournie au client, à sa demande.

### **Obligation et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, Michal Benedick est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. Michal Benedick ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves de ou conflits sociaux externes à Michal Benedick, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Michal Benedick.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Michal Benedick pour assurer ses formations ou remis aux stagiaires, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Michal Benedick. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Confidentialité et communication**

Michal Benedick, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Michal Benedick au client.

Michal Benedick s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisés les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par Michal Benedick comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Michal Benedick à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et proposition à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Michal Benedick.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Michal Benedick conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

### **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Michal Benedick à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.